

JANVIER 2020 DISSOLUTION DU CHS/CT DE MURET

Lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018, 37.38 % du personnel a voté pour SUDPTT31 sur l'établissement de Muret alors composé de ses 13 sites. Ce vote avait permis à Sudptt d'avoir 2 représentants au CHS/CT dont le secrétariat.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le CHS/CT de Muret va donc disparaître. Les 13 sites seront répartis entre les établissements de Plaisance et de Saint Gaudens. La représentativité syndicale au CHS/CT, issue des élections de décembre 2018, va être modifiée. En résumé, Sudptt31 perdra le secrétariat et son siège de membre titulaire. Cela signifiera donc que pour les 37.38 % d'électeurs et d'électrices, leur choix sera tout simplement dissous comme on dissout un corps (électoral) dans de l'acide.

Avec la dissolution de Muret dans les établissements de Plaisance et Saint Gaudens, la Poste visera à rationaliser les postes des cadres tout en laissant et élargissant les périmètres pour les Responsables d'Equipe et les Rop, futurs FG, FSE, rouleurs multi-sites.... Car, il leur faudra bien se déplacer physiquement de temps à autres pour les réunions de direction ou assurer des remplacements à la production. Skype ne résoudra pas tout. Et ne parlons pas des agents de Noé qui auront un RRH à Saint Gaudens. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres...

POURQUOI MURET ET PAS UN DES 2 AUTRES ETABLISSEMENTS ?

Déjà, au vu des résultats du CHS/CT sur la sécurité au travail à Muret le choix n'aura pas été long pour « sacrifier » ce CHS/CT. Muret détiendrait de biens tristes records sur l'accidentologie, notamment presque champion de France sur les accidents Stabby. Il était temps, pour la Poste, d'y mettre un terme vu que la sécurité des agents est – paraît-il – sa priorité.

Aussi, suivant la situation géographique, Muret se situe entre Plaisance et Saint Gaudens et puis Plaisance est une PPDC et aura vocation à se développer en qualité de site propre sur de futures activités (colis ?) et autres centres de préparation des tournées pour de futurs ilots. Quant à Saint Gaudens, il en va du maintien de l'activité et du développement du territoire en milieu rural déjà largement frappé par les restructurations industrielles et les pertes d'emplois.

Enfin, l'aspect « CHS/CT Sudptt » de Muret aura fini de sceller le choix de dissolution même si le DO (Directeur Opérationnel) assure les représentants au Comité Technique de l'inverse. Les représentants de Sudptt n'auront pas fait de compromis ni de compromissions sur cette courte mandature, bien au contraire. Les représentants de Sud n'oublieront pas les propos tenus en réunion à l'endroit des représentants du personnel avec une portée méprisante au-delà de tout entendement et retenue (fainéants, profiteurs, etc...). C'est à ce moment-là que nous avons compris que les représentants de la Poste, en plus de leurs interprétations subjectives des textes, n'avaient pas trouvé mieux que l'insulte pour combler leurs insuffisances ou plutôt leur suffisance.

QUEL AVENIR DE REPRESENTATIVITE DU PERSONNEL AVEC LA VOIX DE SUDPTT ?

L'avenir de la constitution du nouveau CHS/CT nous permettra sur Plaisance (parce qu'il y aura plus de 300 salariés) de désigner un délégué syndical. Pour Saint Gaudens, le seuil des 300 agents n'étant pas atteint, il n'y aura pas de délégué syndical Sud au CHS/CT. A moins que lors d'examen de dossiers des sites issus de l'ancienne mandature, nous ne soyons invités à participer puisque ce type de situation a été évoquée par le DO, mais nous n'y croyons guère. Il n'y a que les promesses qui rendent les fous joyeux...

En résumé, nous serons présents sur le CHS/CT de Plaisance, via le délégué du personnel et nous aurons l'occasion d'analyser l'activité CHS/CT sous un nouvel angle. En attendant, nous remercions les 37.38 % d'électrices et d'électeurs qui nous auront fait confiance lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018. Pour les prochaines, vous savez ce qu'il vous reste à faire...

... D'ICI LA TOUTES ET TOUS EN GREVE A PARTIR DU 5 DECEMBRE

